

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 12 Septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-26

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Aménagement mur de soutènement parcelle C 1095 et chemin communal

L'an deux mille vingt deux le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un août, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Secrétaire de séance : Mme FEL Annie.

Les travaux d'aménagement du mur de soutènement de la parcelle C 1095 (propriété de la commune) et le chemin communal sont considérés comme des dépenses d'investissement. Le maire explique qu'il conviendrait donc d'augmenter les crédits prévus pour l'opération 51 « Aménagement de terrain ». Il propose de modifier les crédits de la façon suivante :

Intitulés des Comptes	Diminution sur Crédits déjà Alloués			Augmentation des Crédits		
	Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
Dépenses imprévues	22		9 500,00			
Virement à la section d'invest				023		9 500,00
Total Fonctionnement dépenses			9 500,00			9 500,00
Construction				2313	46	9 500,00
Total Investissement dépenses						9 500,00
Virement de la section de fonc				021	H.O.	9 500,00
Total Investissement recettes						9 500,00

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

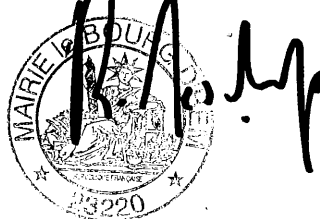
Membres	10
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Oui	10
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 30 octobre 2022

Le Bourg d'Hem, le 30 octobre 2022

Le Maire

Robert DESCHAMPS



Affiché le 30 octobre 2022